



Ordonnance de télécom CRTC 2006-89

Ottawa, le 20 avril 2006

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TELUS Communications Inc./Aliant Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T66-200603838	le 5 avril 2006
TELUS Communications Inc./Aliant Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-T66-200603820	le 5 avril 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>